

Commune de Saint Michel de Dèze
CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu de la séance du 27 mai 2020

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Michel de Dèze s'est réuni en séance ordinaire le **27 mai 2020**, suite à la convocation qui lui a été adressée par Monsieur le Maire le **18 mai 2020**, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombres de conseillers en exercice : 11

Personnes présentes : Thierry ANDRE, Éric BESSAC, Michel BONNET, Pierre BONNET, Rita BOZETTI, Jean-Denis CELLIER, Clara DONATO, Lucien GREZE, Philippe LAFARGE, Céline LEROUX, Gilbert MAZOYER.

Absents représentés :

Absents :

Préambule :

Monsieur le Maire Eric BESSAC prend la parole pour revenir sur le contexte du Covid 19 et des actions qui ont été mises en place au sein de la commune. Nadine et Natacha ont été maintenues dans leur fonction. Dans le cadre du plan communal de sauvegarde, Natacha a contacté toutes les personnes fragiles pendant la période. Concernant les masques, la commune a acheté le tissu et les élastiques et 4 bénévoles les ont fabriqués.

Monsieur Eric BESSAC a une pensée pour Monsieur Jean-Noël BROUILLET qui a été 1er Adjoint durant plusieurs mandats et qui n'a pas été réélu. Monsieur Michel BONNET propose d'organiser un moment de remerciements après la crise sanitaire, pour M. BESSAC et M. BROUILLET.

1 / Secrétaire de séance :
- Philippe LAFARGE

Prochaines réunions (participations)

- 02/06/2020 – 09h30 : Camping de la Combe de Ferrière (Ph. L)
- 02/06/2020 – 11h00 : État public foncier (Région) – Raphael SINET
- 02/06/2020 – 14h00 : Comité de rédaction journal communal
- 08/06/2020 – Encombrants
- 07/06/2020 – 11h30 : Commémoration du Combat de La Rivière (10 participants)
- 12/06/2020 – 14h00 : Réunion préparatoire budget
- 17/06/2020 – 15h00 : Débat sur le budget
- 23/06/2020 – 10h00 : Expertise sinistre glissement de terrain à Moulès
- 28/06/2020 – : ABC, propriété du Viala, animateur PNC, sur la flore
- 03/07/2020 – 15h00 : Vote du budget

Monsieur le Maire Eric BESSAC donne la parole au doyen, Monsieur Michel BONNET pour présider la séance de l'élection du maire.

2 et 3 / DELIBERATION N° 028-2020 : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTION DU MAIRE

Vu le décret N° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de COVID-19,

Vu le décret N° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le 1er tour des élections municipales organisé le 15 mars 2020,

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Eric BESSAC, Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès verbal des élections du 15 mars 2020 et a déclaré installer

Mmes et Mrs Thierry ANDRE, Eric BESSAC, Michel BONNET, Pierre BONNET, Rita BOZETTI, Jean-Denis CELLIER, Clara DONATO, Lucien GREZE, Philippe LAFARGE, Céline LEROUX, Gilbert MAZOYER, dans leur fonction de conseillers municipaux.

Monsieur Michel BONNET, le plus âgé des membres du conseil présents, a pris la présidence.
Monsieur Philippe LAFARGE est désigné secrétaire de séance.

Après un appel à candidature, M. Michel BONNET se propose au poste de Maire.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-1 ;
Considérant que le quorum a été atteint, le conseil municipal procède à l'élection du maire à bulletin secret ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletin : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 11

A obtenu :

- Monsieur Michel BONNET : 11 (onze) voix

Monsieur Michel BONNET est déclaré Maire.

4 et 5 / DELIBERATION N° 029-2020 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire, Michel BONNET, invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints.

En application des articles L2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum de trois.

Au vu de ces éléments et après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à deux le nombre d'adjoints au maire et qui auront les responsabilités suivantes :

- **1er adjoint** : Aménagement, travaux, bâtiments, routes et eau/assainissement.

- **2ème adjoint**: Suivi budgétaire, urbanisme, mobilité, environnement, biodiversité, transition écologique, développement économique.

6 / DELIBERATION N° 030-2020 : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-1 ;

Vu la délibération du conseil municipal N° 029-2020 fixant à deux le nombre d'adjoints au maire ;

Monsieur le Maire Michel BONNET, rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- **Election du premier adjoint** : Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11

- Suffrages exprimés : 11

- Majorité absolue : 11

Monsieur Gilbert MAZOYER ayant obtenu 11 voix est proclamé premier adjoint au maire.

- **Election du deuxième adjoint** : Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11

- Suffrages exprimés : 11

- Majorité absolue : 11

Monsieur Pierre BONNET ayant obtenu 11 voix est proclamé deuxième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

7 / DELIBERATION N° 031-2020 : MONTANTS DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi N° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment les articles L.2123-20 et suivants,
- Vu les arrêtés municipaux du 28/05/2020 N°70 et N° 71 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité et avec effet au 28 mai 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints au Maire de la manière suivante :

- Indemnité du Maire taux maximal à 25.5 %
(Indice Brut 1027 Indice Majoré 830 x 4.6860 le point) soit **991.80 € ****

- Indemnité de chaque adjoint à 9.9 %
(Indice Brut 1027 Indice Majoré 830 x 4.6860 le point) soit **385.05 € ****

** Barèmes relatifs aux indemnités de fonction au 1er janvier 2020.

8 / DELIBERATION N° 032-2020 : DELEGATION AU MAIRE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en vertu de l'article L2122-22 du CCGT, celui-ci peut déléguer un certain nombre de décisions pour la durée du mandat.

Après lecture des délégations possibles, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de déléguer au maire les prérogatives suivantes :

- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 € autorisé par le conseil municipal ;

9 : Représentation de la commune à la communauté de commune et divers organismes

- Communauté de Communes :
 - Titulaire : Michel BONNET
 - Suppléant : Gilbert MAZOYER

- Commission d'appel d'offre :
 - Titulaire : Michel BONNET, Pierre BONNET, Jean-Denis CELLIER, Gilbert MAZOYER
 - Suppléants : Thierry ANDRE, Philippe LAFARGE, Céline LEROUX,

- Commission Ex- SIVU :
 Personnel technique (2 techniciens et une assistante) +matériel avec la commune de Saint-Julien des points (employeur).
 Calendrier activité : 60% Saint-Michel et 40% Saint-Julien des Point
 - Titulaire : Michel BONNET, Gilbert MAZOYER
 - Suppléants : Thierry ANDRE, Jean-Denis CELLIER

- Présentation du personnel à la prochaine réunion.

- SCIC Viv la vie (maison de santé médicale du collet) :
 Réunion et assemblée générale de la SCIC
 - Titulaire : Pierre BONNET
 - Suppléant : Rita BOZETTI

- CNAS : Action sociale, prestations aux employés communaux (Pour 3 personnes).
 →Bilan à faire fin 2020
 - Délégué des élus : Lucien GREZE
 - Délégué du personnel : Natacha VINCENT

- Lozère Ingénierie :
 Adhérent, créé par le département pour assistance à maîtrise d'ouvrage des communes,1 Assemblée Générale par an
 - Titulaire : Michel BONNET
 - Suppléant : Gilbert MAZOYER

- ASA DFCI :
 - Titulaire : Céline LEROUX
 - Suppléant : Gilbert MAZOYER

- CLECT (Commission locale des charges transférées - communauté de communes)
 Michel BONNET

- Syndicat des hautes vallées cévenoles : Cendras- (Président : Yannick Louche)
 27 communes adhérentes dont 3 en Lozère ; Subventions pour l'environnement ; Assistance pour la biodiversité, l'agriculture, intervention dans les écoles, Énergie et économie d'énergie
 - Titulaires : Michel BONNET
 - Suppléants : Pierre BONNET, Philippe LAFARGE

- Syndicat mixte Lozère Numérique :
 228 habitations recensées à 30€ par habitation(Lozère numérique) ; Concession passée avec Orange (Alliance),
 - Titulaire : Pierre BONNET
 - Suppléant : Philippe LAFARGE

- CCAS - action sociale et l'action festive sur la commune (auto-moto, loto) → les bénéfices des activités vont au CCAS,
 - Titulaires : (Le maire + 4 élus) Lucien GREZE, Rita BOZETTI, Céline LEROUX, Philippe LAFARGE

- Conseil d'école :
 - Titulaires : Michel BONNET,
 - Suppléants : Clara DONATO, Lucien GREZE, Céline LEROUX

- SDEE : Syndicat d'équipement et d'électrification :
 - Titulaire : Gilbert MAZOYER,
 - Suppléant : Jean-Denis CELLIER
 - Parc National des Cévennes :
 - Titulaire : un référent Pierre BONNET
- Ouvert à tous les élus pour les réunions.
- CCID :
Titulaire Michel BONNET : fera l'objet ultérieurement d'une réunion afin d'élire tous les membres de cette commission.
 - Comité de rédaction du journal communal :
Michel BONNET, Pierre BONNET, Eric BESSAC, Lucien GREZE, Philippe LAFARGE

10 : DELIBERATION N° 047-2020 : MARCHE REHABILITATION DE L'ECOLE ET DES TROIS LOGEMENTS - ATTRIBUTION DU LOT 14 (DE 047 2020)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le conseil dans sa séance du 25 janvier 2020 et du 11 février 2020, a attribué les lots 1 à 16 du marché de la réhabilitation du bâtiment de l'école et des trois logements à l'exception du lot N° 14 - Photovoltaïques.

Ce lot a été classé sans suite le 30 janvier 2020 dans une première consultation.

Une nouvelle consultation a été lancée suivie d'une négociation (délibération N°DE_012_2020 du 05/03/2020).

Suite à ces démarches, le maître d'œuvre a fait son analyse et au vu de ces éléments et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir :

Pour le lot N° 14 : Photovoltaïque, l'entreprise SOLAIR'ELEC à Saint Croix Vallée Française, pour un montant de 36 723.80 € H.T.

- **de donner** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

11 : Questions diverses

- Mas Soubeyran, mur de soutènement : validation du devis
- Crise sanitaire : Réouverture de l'école le 14/05/20 : 6 élèves en élémentaire ont repris. La cantine est assurée.

La maternelle n'a pas pu être rouverte le 14/05 à cause des sanitaires, malgré l'insistance de l'inspecteur académique. Des travaux ont d'ailleurs été commandés pour y remédier.

Pour la maternelle, réouverture de la grande section de maternelle à partir du 4 juin et 3 enfants devraient être présents.

Des dépenses supplémentaires liées au Covid 19 (éventuelle prise en charge par l'état et/ou les assurances) :

Pour la cantine rachat de tables et chaises - consultation en cours (Voir pour la rentrée de septembre).

A noter l'investissement important de la directrice de l'école pendant toute la période du Covid19.

Le chantier de l'école a repris ce matin. La réouverture de l'école pourrait se faire après les congés de la Toussaint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30